

Transat A.T. inc. - Résultats du quatrième trimestre de 2021

Des signes encourageants depuis la reprise le 30 juillet dernier

Pour le quatrième trimestre :

- Revenus de 62,8 millions \$
- Perte d'exploitation ajustée¹ de 58,4 millions \$ (Perte d'exploitation de 118,3 millions \$)
- Perte nette ajustée¹ de 118,4 millions \$ (Perte nette attribuable aux actionnaires de 121,3 millions \$)

Pour l'exercice :

- Revenus de 124,8 millions \$
- Perte d'exploitation ajustée¹ de 213,9 millions \$ (Perte d'exploitation de 401,2 millions \$)
- Perte nette ajustée¹ de 446,4 millions \$ (Perte nette attribuable aux actionnaires de 389,6 millions \$)

Situation financière et financement :

- Trésorerie et équivalents de trésorerie de 433,2 millions \$ au 31 octobre
- Au total, le financement disponible s'élève à un maximum de 820,0 millions \$, dont 650,0 millions \$ sont utilisés au 31 octobre 2021

MONTREAL, le 9 déc. 2021 /CNW Telbec/ - Transat A.T. inc., référence mondialement reconnue du voyage loisirs et transporteur aérien sous la marque Air Transat, annonce ses résultats du quatrième trimestre et de l'exercice terminés le 31 octobre 2021.

« Depuis notre reprise du 30 juillet, nous avons eu une activité en constante progression. Nous avons atteint et dépassé nos objectifs pour la relance dans le dernier trimestre, tout en réduisant notre utilisation de trésorerie. La saison d'hiver qui commence nous permettra de poursuivre notre retour vers des volumes plus significatifs. Tout en restant prudents devant l'évolution des variants, nous demeurons optimistes sur le fait que nous sommes sur la voie d'un retour vers la normale. En parallèle, nous continuons notre transformation. Après la profonde simplification de notre flotte engagée depuis plusieurs années, l'accord de partage de code annoncé ce trimestre est le premier pas en avant dans notre stratégie d'alliances et d'autres avancées suivront dans les mois à venir », a déclaré Annick Guérard, présidente et cheffe de la direction de Transat.

« Pour l'hiver, nous prévoyons opérer au départ de 8 aéroports canadiens vers 8 destinations en Europe, 22 dans le Sud et 5 aux États-Unis, y compris Miami et Fort Myers vers lesquelles nous volerons pour la première fois. Pour cela, nous déploierons une capacité qui croîtra de 50 % à 75 % de celle d'avant la pandémie sur la durée de l'hiver. Nous augmenterons ensuite encore le volume pour la saison d'été, qui inclura deux nouvelles routes vers l'Europe et deux nouvelles destinations aux États-Unis. »

« Nous avons entamé l'année 2022 avec plus de 2 000 employés, contre 750 seulement au plus fort de la crise, et le volume prévu nous permettra d'en rappeler environ 1 500 de plus au cours de l'année. Cela fait chaud au cœur de voir nos employés retrouver progressivement leur place parmi

nous. C'est grâce à eux que Transat est ce qu'elle est aujourd'hui, et ce sont eux qui vont construire la croissance et les succès de demain », a conclu Mme Guérard.

Faits saillants du quatrième trimestre

Pour le quatrième trimestre, la Société a affiché des revenus de 62,8 millions \$, soit 34,4 millions \$ (120,9 %) de plus que pour la période correspondante de 2020, alors qu'ils avaient atteint 28,4 millions \$. Cette augmentation est attribuable à une reprise partielle des activités plus marquée en 2021 qu'en 2020. La Société continue d'assurer un suivi étroit de la demande afin d'ajuster le niveau de sa capacité, qui demeure à des niveaux inférieurs à 2019 depuis la reprise des opérations aériennes le 30 juillet dernier.

Les activités se sont soldées par une perte d'exploitation de 118,3 millions \$, comparativement à 239,3 millions \$ en 2020, soit une amélioration de 121,0 millions \$. En 2021, la perte d'exploitation a été accentuée par des éléments spéciaux de 20,3 millions \$, incluant une charge de dépréciation d'aéronef de 9,1 millions \$, des indemnités de départ de 6,7 millions \$ et des charges de dépréciation des soldes des contrats, principalement constitués de charges payées d'avance liées aux commissions versées aux agents de voyage et aux frais de carte de crédit, de 4,5 millions \$. En 2020, la perte d'exploitation a été accentuée par des éléments spéciaux totalisant 96,7 millions \$ et des règlements défavorables des contrats de dérivés liés au carburant. La perte d'exploitation ajustée¹ a été de 58,4 millions \$, comparativement à 90,7 millions \$ en 2020, soit une amélioration de 32,4 millions \$. Cette amélioration est liée à l'augmentation des coefficients d'occupation sur l'ensemble de nos marchés sur une capacité supérieure et aux règlements défavorables, en 2020, des contrats de dérivés liés au carburant.

La perte nette attribuable aux actionnaires s'est établie à 121,3 millions \$ (3,21 \$ par action diluée), par rapport à 238,1 millions \$ (6,31 \$ par action diluée) lors du trimestre correspondant de l'exercice précédent. En 2020, la perte nette attribuable aux actionnaires était accentuée par des éléments spéciaux totalisant 96,7 millions \$ et des règlements défavorables des contrats de dérivés liés au carburant. Excluant les éléments non liés à l'exploitation, Transat affiche une perte nette ajustée¹ de 118,4 millions \$ (3,14 \$ par action) pour le quatrième trimestre de 2021, comparativement à 156,4 millions \$ (4,14 \$ par action) en 2020.

Faits saillants de l'exercice

Sur l'ensemble de l'exercice, la Société a enregistré des revenus de 124,8 millions \$, en baisse de 1,2 milliard \$ (90,4 %) comparativement à 2020. Depuis la mi-mars 2020, les restrictions aux voyages internationaux et les mesures de quarantaine imposées par les gouvernements ont rendu très difficile la vente de voyages. En raison de la pandémie de COVID-19, le 29 janvier 2021, la Société a suspendu ses opérations aériennes pour une seconde fois depuis mars 2020, jusqu'à la reprise partielle des opérations aériennes le 30 juillet 2021. Pour la première moitié de l'hiver, la demande a été très faible et la capacité de la Société mise en marché représentait une fraction de celle de 2020. Ces facteurs ont occasionné la chute des revenus. À l'inverse, pour la saison d'été, depuis la reprise partielle des opérations aériennes, la demande a connu une constante progression et les coefficients d'occupation ont été en hausse par rapport à 2020. Toutefois, la capacité de la Société mise en marché est demeurée inférieure à celle de 2019.

En 2021, les activités se sont soldées par une perte d'exploitation de 401,2 millions \$, par rapport à 426,0 millions \$ en 2020, soit une amélioration de 24,7 millions \$. La perte d'exploitation ajustée¹ s'est établie à 213,9 millions \$, comparativement à 122,2 millions \$ en 2020, soit une détérioration de 91,7 millions \$.

La perte nette attribuable aux actionnaires s'est établie à 389,6 millions \$ (10,32 \$ par action diluée), par rapport à 496,5 millions \$ (13,15 \$ par action diluée) lors de l'exercice précédent. Excluant les éléments non liés à l'exploitation, Transat affiche une perte nette ajustée¹ de

446,4 millions \$ (11,83 \$ par action) pour l'exercice terminé le 31 octobre 2021, par rapport à 355,3 millions \$ (9,41 \$ par action) en 2020.

Situation financière

Au 31 octobre 2021, la trésorerie et les équivalents de trésorerie s'établissaient à 433,2 millions \$, comparativement à 426,4 millions \$ à pareille date en 2020.

Au total, le financement disponible s'élève à un maximum de 820,0 millions \$, dont 650,0 millions \$ étaient utilisés au 31 octobre 2021. Du montant prélevé, un total de 310,0 millions \$ a servi à rembourser les voyageurs dont le départ était prévu à compter du 1^{er} février 2020, pour lesquels un crédit voyage avait été émis en raison de la COVID-19 et qui avaient effectué une demande de remboursement.

Les dépôts reçus des clients pour des voyages à venir s'établissaient à 292,2 millions \$, par rapport à 608,9 millions \$ au 31 octobre 2020, soit une diminution de 316,7 millions \$. Cette variation est principalement due aux remboursements de crédits voyage effectués au cours de l'été 2021.

Le 29 avril 2021, la Société a conclu un accord avec le gouvernement du Canada lui permettant d'emprunter, entre autres, un montant de 310,0 millions \$ afin d'offrir un remboursement aux voyageurs éligibles. Les clients avaient jusqu'au 26 août 2021 pour faire parvenir leur demande de remboursement. La Société a reçu des demandes correspondant à environ 460,0 millions \$ et avait procédé au remboursement d'environ 99 % des montants réclamés à la fin novembre 2021.

Le ratio de fonds de roulement était de 1,14, par rapport à 0,84 au 31 octobre 2020. L'amélioration du fonds de roulement découle principalement des remboursements de crédits voyage effectués au cours de l'exercice qui ont été financés, en partie, par les tirages effectués sur les facilités de crédit.

Les ententes hors bilan, excluant les ententes avec les fournisseurs de services, représentaient 549,8 millions \$ au 31 octobre 2021. Ce montant découle principalement des engagements à prendre livraison des sept A321neoLR non encore livrés à cette date.

Perspectives

Sur l'ensemble de nos marchés, la capacité moyenne pour l'hiver 2022 correspond à 60 % de celle de 2019, augmentant de 50% à 75% sur la durée de l'hiver. Sur le programme des destinations soleil, le principal de la Société durant la saison d'hiver, la capacité de la Société en 2022 représente 55 % de celle déployée en 2019. Sur le programme transatlantique, où c'est la basse saison, la capacité de la Société représente 65 % de celle de 2019. De plus, la Société augmente sa présence sur le marché transfrontalier avec une croissance de sa capacité de 45 % comparativement à celle déployée à lors de la saison d'hiver 2019.

La Société continue d'appliquer une série de mesures opérationnelles, commerciales et financières, notamment de réduction de coûts, visant à préserver sa trésorerie. Elle continue d'assurer un suivi quotidien de la situation afin d'ajuster ces mesures en fonction de son évolution.

Malgré une incertitude récente liée à l'apparition d'un nouveau variant, la situation actuelle présente des signes encourageants, comme le niveau des réservations constatées et la progression du taux de vaccination. Néanmoins, il demeure impossible pour l'instant de prévoir l'effet de la pandémie de COVID-19 sur les réservations à venir, ainsi que sur les résultats financiers. En conséquence, la Société ne présente pas pour l'instant de perspectives pour l'hiver 2022.

Changements au conseil d'administration

MM. Jean-Yves Leblanc et Louis-Marie Beaulieu ont informé la Société qu'ils cesseront d'agir à titre d'administrateurs en date du 31 décembre 2021. Lors de la réunion du 8 décembre 2021 et afin de

combler ces vacances, le Conseil a nommé M. Daniel Desjardins et Mme Julie Tremblay au conseil, et ce, avec effet au 1^{er} janvier 2022. De plus, M. Daniel Desjardins a également été nommé membre du Comité d'audit et Mme Julie Tremblay a été nommée membre du Comité des ressources humaines et de la rémunération avec effet au 1^{er} janvier 2022.

En raison du départ de M. Jean-Yves Leblanc, le conseil d'administration, lors de sa réunion du 8 décembre 2021, a nommé Mme Lucie Chabot présidente du Comité d'audit avec effet au 1^{er} janvier 2022.

Daniel Desjardins, Ad.E, est administrateur indépendant. M. Desjardins, avocat en droit des affaires et dirigeant chevronné, compte une vaste expérience du droit des affaires, de la conformité et de la gestion du risque, en plus d'avoir œuvré pendant des dizaines d'années dans le domaine du financement et des fusions et acquisitions complexes. Pendant plus de 20 ans, soit jusqu'en décembre 2019, M. Desjardins a été vice-président principal, Affaires juridiques et secrétaire chez Bombardier Inc. De 2018 à janvier 2021, il a été président du conseil d'administration de Bombardier Transport. M. Desjardins est président du conseil de la fiducie des dirigeants juridiques pour la diversité depuis 2014 et président du conseil d'administration du Musée Pointe-à-Callière. Il a obtenu de nombreuses reconnaissances professionnelles et été nommé deux fois l'un des 25 avocats les plus influents au Canada. En 2017, le Barreau du Québec lui a décerné la distinction « Avocat émérite » qui souligne l'excellence de sa carrière professionnelle. M. Desjardins est titulaire d'une licence en droit de l'Université de Montréal et d'une maîtrise en droit de l'Université McGill.

Mme Julie Tremblay a été présidente et chef de la direction de Groupe TVA inc. et de Groupe Québecor Média, ainsi que membre du conseil de Groupe TVA Inc. de juillet 2014 jusqu'à sa retraite en octobre 2017. Entre 1989 et 2014, elle a occupé divers postes de direction au sein de Québecor Inc. Elle a notamment été vice-présidente, Ressources humaines de Québecor inc. et Québecor Média inc. pendant plus de huit ans, ainsi que chef de l'exploitation puis présidente et chef de la direction de Corporation Sun Média. Avant de se joindre à Québecor inc., Mme Tremblay a pratiqué le droit du travail et de l'emploi dans un cabinet d'avocats réputé de Montréal. Elle a également été administratrice de la Fondation de Montréal, de la Société des célébrations du 375^e anniversaire de Montréal et de Commerce du Montréal métropolitain. Mme Tremblay est titulaire d'un baccalauréat en sciences politiques de l'Université McGill et d'un baccalauréat en droit civil de l'Université de Sherbrooke.

Informations supplémentaires

Les résultats ont subi l'incidence d'éléments non liés à l'exploitation résumés dans le tableau suivant :

Faits saillants et impacts des éléments non liés à l'exploitation sur les résultats (En milliers de CAD)

	Quatrième trimestre		Exercice	
	2021	2020	2021	2020
Revenus	62 781	28 426	124 818	1 302 069

Perte d'exploitation	(118 326)	(239 332)	(401 222)	(425 962)
Éléments spéciaux	20 316	96 721	27 572	99 675
Amortissement et dépréciation	39 648	51 876	159 765	204 112
Perte d'exploitation ajustée¹	(58 362)	(90 735)	(213 885)	(122 175)

Perte avant charge d'impôts	(121 765)	(241 307)	(389 415)	(488 973)
Éléments spéciaux	20 316	96 721	27 572	99 675
Dérivés liés au carburant et autres dérivés	1 842	(18 454)	(8 849)	13 715
Réévaluation passif bons de souscription	(15 126)	—	(4 934)	—
Perte (gain) sur cession d'actifs	2 463	11 101	(17 347)	11 271
Perte (gain) de change	(6 556)	(3 846)	(53 260)	3 601
Perte ajustée avant charge d'impôts¹	(118 826)	(155 785)	(446 233)	(360 711)

Perte nette attribuable aux actionnaires	(121 339)	(238 077)	(389 559)	(496 545)
Éléments spéciaux	20 316	96 721	27 572	98 556
Dérivés liés au carburant et autres dérivés	1 842	(18 454)	(8 849)	10 825

Réévaluation passif bons de souscription	(15 126)	--	(4 934)	--
Perte (gain) sur cession d'actifs	2 463	11 101	(17 347)	11 271
Perte (gain) de change	(6 556)	(3 846)	(53 260)	2 666
Réduction de la valeur comptable des actifs d'impôts différés	--	(3 837)	--	17 892
Perte nette ajustée¹	(118 400)	(156 392)	(446 377)	(355 335)

Perte diluée par action	(3,21)	(6,31)	(10,32)	(13,15)
Éléments spéciaux	0,54	2,56	0,73	2,61
Dérivés liés au carburant et autres dérivés	0,05	(0,49)	(0,23)	0,29
Réévaluation passif bons de souscription	(0,40)	--	(0,13)	--
Perte (gain) sur cession d'actifs	0,07	0,29	(0,46)	0,30
Perte (gain) de change	(0,17)	(0,10)	(1,41)	0,07
Réduction de la valeur comptable des actifs d'impôts différés	--	(0,10)	--	0,47
Perte nette ajustée par action¹	(3,14)	(4,14)	(11,83)	(9,41)

À propos de Transat

Née à Montréal il y a 35 ans, Transat est devenue une référence mondialement reconnue du voyage loisirs, particulièrement comme transporteur aérien sous la marque Air Transat. Éluée Meilleure compagnie aérienne de loisirs au monde par les passagers aux World Airline Awards de Skytrax, elle offre l'accès à des destinations internationales et canadiennes. Tout au long de leur voyage ou de leur séjour, elle s'emploie à servir ses clients avec passion et convivialité et à leur offrir une prestation parfaitement sécuritaire. Certifiée Travelife depuis 2018, renouvelant sa flotte aérienne avec des appareils les plus verts dans leur catégorie, elle s'engage au profit d'un environnement plus sain, qu'elle sait essentiel pour son activité et les magnifiques destinations qu'elle dessert. (TSX : TRZ).

(1) *Mesures financières non normalisées selon les IFRS*

Les états financiers sont dressés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »). Dans le communiqué de presse, la Société présente parfois des mesures financières non normalisées selon les IFRS. Ces mesures n'ont pas de sens prescrit par les IFRS, et il est donc peu probable que l'on puisse les comparer avec des mesures du même type présentées par d'autres émetteurs. Elles ont pour objet d'apporter de l'information supplémentaire et ne devraient pas remplacer d'autres mesures du rendement préparées en vertu des IFRS. Tous les montants sont exprimés en dollars canadiens, à moins d'indication contraire.

Les éléments suivants sont des mesures financières non normalisées selon les IFRS, utilisées par la direction comme indicateurs pour évaluer la performance opérationnelle continue et la performance opérationnelle récurrente.

Résultat d'exploitation ajusté (perte d'exploitation ajustée): Résultat d'exploitation (perte d'exploitation) avant charge d'amortissement et dépréciation d'actifs, charge de restructuration et autres éléments inhabituels importants et incluant les primes relatives aux dérivés liés au carburant et autres dérivés arrivés à échéance au cours de la période. La Société utilise cette mesure pour évaluer le rendement opérationnel de ses activités avant les facteurs mentionnés précédemment, afin d'assurer une meilleure comparabilité des résultats financiers.

Résultat ajusté (perte ajustée) avant charge d'impôts : Résultat avant charge d'impôt (perte avant charge d'impôts) avant variation de la juste valeur des dérivés liés au carburant et autres dérivés, réévaluation du passif lié aux bons de souscription, gain (perte) à la cession d'entreprises, gain (perte) à la cession d'actifs, charge de restructuration, dépréciation d'actifs, gain (perte) de change et autres éléments inhabituels importants et incluant les primes relatives aux dérivés liés au carburant et autres dérivés arrivés à échéance au cours de la période. La Société utilise cette mesure pour évaluer le rendement financier de ses activités avant les facteurs mentionnés précédemment, afin d'assurer une meilleure comparabilité des résultats financiers.

Résultat net ajusté (perte nette ajustée): Résultat net (perte nette) attribuable aux actionnaires avant résultat net lié aux activités abandonnées, variation de la juste valeur des dérivés liés au carburant et autres dérivés, réévaluation du passif lié aux bons de souscription, gain (perte) à la cession d'entreprises, gain (perte) à la cession d'actifs, charge de restructuration, dépréciation d'actifs, gain (perte) de change, réduction de la valeur comptable des actifs d'impôts différés et autres éléments inhabituels importants et incluant les primes relatives aux dérivés liés au carburant et autres dérivés arrivés à échéance au cours de la période, net des impôts y afférents. La Société utilise cette mesure pour évaluer le rendement financier de ses activités avant les facteurs mentionnés précédemment, afin d'assurer une meilleure comparabilité des résultats financiers. Le résultat net ajusté est également utilisé dans le calcul de la rémunération variable des employés et des membres de la haute direction.

Conférence téléphonique

Conférence téléphonique pour le quatrième trimestre de 2021 le jeudi 9 décembre à 10 h. Composez le 1 800 926-9795 ou 1 212 231-2919. Nom de la conférence : Transat. Diffusion Web [à cette adresse](#). L'appel sera disponible pour réécoute jusqu'au 8 janvier 2022 au 416 626-4100 ou 1 800 558-5253 code d'accès 21990574.

Les résultats du premier trimestre seront annoncés le 10 mars 2022.

Avertissement en ce qui concerne les déclarations prospectives

Le présent communiqué de presse contient certaines déclarations prospectives à l'égard de la Société, y compris concernant ses résultats, sa position financière, les impacts de la pandémie de coronavirus [« COVID-19 »], ses perspectives futures et des mesures projetées, dont notamment la reprise graduelle de certains vols et des mesures visant à rehausser sa trésorerie. Ces déclarations prospectives se reconnaissent à l'emploi de termes et d'expressions comme « s'attendre à », « anticiper », « planifier », « croire », « estimer », « avoir l'intention de », « viser », « projeter », « prévoir », ainsi que des formes négatives de ces termes et d'autres expressions semblables, y compris les renvois à des hypothèses. Toutes ces déclarations sont faites conformément aux lois sur les valeurs mobilières canadiennes en vigueur. Ces déclarations peuvent porter, sans toutefois s'y limiter, sur des observations concernant les stratégies, les attentes, les activités planifiées ou les actions à venir. Les déclarations prospectives sont, de par leur nature, assujetties à des risques et incertitudes qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent grandement de ceux envisagés dans ces déclarations prospectives.

Nous attirons votre attention sur la section 7. Situation financière, trésorerie et sources de financement du rapport de gestion et sur la note 2 aux états financiers consolidés, lesquelles décrivent un environnement, des événements et des conditions, notamment dans un contexte de pandémie, qui indiquent l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation.

L'industrie mondiale du transport aérien et du tourisme a fait face à un effondrement du trafic et de la demande. Les restrictions de voyage, l'incertitude qui subsiste quant aux dates de réouverture complète des frontières, tant au Canada que dans certaines destinations que la Société dessert, l'imposition de mesures de quarantaine et les exigences de vaccination et de tests au Canada et dans d'autres pays, ainsi que les inquiétudes liées à la pandémie et ses répercussions économiques, créent une certaine incertitude liée à la demande au moins pour l'exercice 2022. Pour la première moitié de l'hiver 2021, la Société a déployé un programme d'hiver réduit. Le 29 janvier 2021, à la demande du gouvernement canadien de ne pas effectuer de voyages vers le Mexique et les Caraïbes et à la suite de l'imposition de nouvelles mesures de quarantaine et de test de dépistage de la COVID-19, la Société a annoncé la suspension complète de tous ses vols

réguliers et le rapatriement de ses clients au Canada. À partir du 30 juillet 2021, la Société a partiellement repris ses opérations et déployé progressivement un programme d'été réduit. La Société ne peut pas prévoir pour l'instant toutes les répercussions de la COVID-19 sur ses activités et ses résultats, la vitesse à laquelle la situation s'améliorera, ni le moment exact du retour à une situation normale. La Société a mis en œuvre une série de mesures tant opérationnelles, commerciales, que financières, notamment la mise en place de nouveaux financements et de mesures de réduction de coûts, visant à préserver sa trésorerie. Elle assure un suivi quotidien de la situation afin d'ajuster ces mesures en fonction de son évolution. Toutefois, tant que la Société ne pourra reprendre ses activités à des niveaux suffisants, la pandémie de COVID-19 aura des retombées négatives importantes sur ses revenus, ses flux de trésorerie des activités d'exploitation et ses résultats d'exploitation. Même si la progression de la vaccination et la levée de certaines restrictions ont permis un certain niveau de reprise de ses activités dans le courant de l'année 2021, la Société ne s'attend pas à ce que celles-ci retrouvent un niveau similaire à celui d'avant la pandémie avant 2023.

Les déclarations prospectives peuvent différer sensiblement des résultats réels pour diverses raisons comprenant, sans toutefois s'y limiter, la conjoncture économique, l'évolution de la demande compte tenu de la saisonnalité des opérations, les conditions météorologiques extrêmes, les désastres climatiques ou géologiques, la guerre, l'instabilité politique, le terrorisme réel ou appréhendé, l'écllosion d'épidémies ou de maladies, les préférences des consommateurs et leurs habitudes de consommation, la perception des consommateurs à l'égard de la sécurité des services à destination et de la sécurité aérienne, les tendances démographiques, les perturbations du système de contrôle de la circulation aérienne, le coût des mesures portant sur la protection, la sécurité et l'environnement, la concurrence, la capacité de la Société de préserver et de faire croître sa réputation et sa marque, la disponibilité du financement dans le futur, les fluctuations des prix du carburant et des taux de change et d'intérêt, la dépendance de la Société envers des fournisseurs clés, la disponibilité et la fluctuation des coûts liés à nos aéronefs, les technologies de l'information et les télécommunications, l'évolution de la législation, des développements ou procédures réglementaires défavorables, les litiges en cours et les poursuites intentées par des tiers, la capacité de réduire les coûts d'exploitation, la capacité de la Société d'attirer et de conserver des ressources compétentes, les relations de travail, les négociations des conventions collectives et les conflits de travail, les questions de retraite, le maintien d'une couverture d'assurance à des niveaux et conditions favorables et à un coût acceptable, ainsi que d'autres risques expliqués en détail à la section Risques et incertitudes du rapport de gestion.

Le lecteur est prié de noter que la liste des facteurs précités ne comprend pas tous les facteurs susceptibles d'avoir une incidence sur les déclarations prospectives de la Société. Le lecteur est également prié d'examiner attentivement ces facteurs, ainsi que d'autres facteurs, et de ne pas se fier indûment aux déclarations prospectives.

Les déclarations prospectives figurant dans le présent communiqué de presse reposent sur un certain nombre d'hypothèses sur la conjoncture économique et le marché, ainsi que sur les activités, la situation financière et les opérations de la Société. À titre d'exemples de déclarations prospectives citons, sans toutefois s'y limiter, les déclarations concernant :

- La perspective selon laquelle tant que la Société ne pourra reprendre ses activités à des niveaux suffisants, la pandémie de COVID-19 aura des retombées négatives importantes sur ses revenus, ses flux de trésorerie des activités d'exploitation et ses résultats d'exploitation.
- La perspective selon laquelle sous réserve de l'incertitude relative à la continuité d'exploitation tel que décrit à la section Base d'établissement et incertitude relative à la continuité d'exploitation du rapport de gestion et à la note 2 aux états financiers consolidés, la Société sera en mesure de s'acquitter de ses obligations au moyen des fonds dont elle dispose, des flux de trésorerie provenant de l'exploitation et de sa capacité d'emprunt.

- *La perspective selon laquelle sous réserve de l'incertitude relative à la continuité d'exploitation décrite à la section 7. Situation financière, trésorerie et sources de financement du rapport de gestion et à la note 2 aux états financiers consolidés, nous croyons que la Société sera en mesure de s'acquitter de ses obligations au moyen des fonds dont elle dispose, des flux de trésorerie provenant de l'exploitation et d'emprunts sur ses facilités de crédit existantes.*

En faisant ces déclarations, la Société a supposé, entre autres, que les restrictions imposées par les autorités gouvernementales en matière de déplacement et de frontières seront assouplies de façon à permettre une reprise de la nature et de l'ampleur escomptées, que les normes et mesures au niveau de la santé et la sécurité du personnel et des voyageurs imposées par les autorités gouvernementales et aéroportuaires seront conformes à celles annoncées ou anticipées présentement, que les voyageurs continueront de voyager malgré les nouvelles mesures sanitaires et autres contraintes imposées en raison de la pandémie, que les facilités de crédit et autres modalités de crédit de ses partenaires commerciaux continueront d'être disponibles comme par le passé et que la direction continuera de gérer les fluctuations de trésorerie pour financer ses besoins en fonds de roulement pour l'exercice complet. Si ces hypothèses se révèlent incorrectes, les résultats réels et les développements pourraient différer considérablement de ceux envisagés dans les déclarations prospectives contenues dans le présent communiqué de presse.

La Société considère que les hypothèses sur lesquelles s'appuient ces déclarations prospectives sont raisonnables.

Ces déclarations reflètent les attentes actuelles concernant des événements et le rendement d'exploitation futurs, et ne sont pertinentes qu'à la date de publication du présent communiqué de presse, et représentent les attentes de la Société à cette date. Pour plus de détails au sujet de ces facteurs et d'autres éléments, voir le rapport de gestion pour l'exercice terminé le 31 octobre 2021 déposé auprès des commissions de valeurs mobilières canadiennes et disponible sur SEDAR au www.sedar.com La Société décline toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser toute déclaration prospective, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d'événements futurs ou autrement, à l'exception de ce qui est exigé par les lois sur les valeurs mobilières applicables.

SOURCE Transat A.T. Inc.

Consultez le contenu original :

<http://www.newswire.ca/fr/releases/archive/December2021/09/c7223.html>

%SEDAR: 00002758F

Renseignements : Médias : Christophe Hennebelle, Vice-président, Ressources humaines et affaires publiques, 514 987-1660, poste 4584; Analystes financiers : Patrick Bui, Chef de la direction financière, 514 987-1660

CO: Transat A.T. Inc.

CNW 07:00e 09-DEC-21